



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 JUIN 2019 A 9H30
établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	19
Procurations	:	06
Excusés	:	08

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux juin à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

- M. FRANCIONI, Adjoint au Maire, excusé,
- Mme COLLOT, Conseillère Municipale déléguée, a donné procuration à M. LANGLOIS, Adjoint au Maire,
- M. GRUN, Conseiller Municipal délégué, a donné procuration à Mme WANDERS, Conseillère Municipale,
- Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur le Maire,
- Mme SPRINGMANN, Conseillère Municipale, excusée,
- M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme DA SILVA, Conseillère Municipale,
- M. HAINY, Conseiller Municipal, excusé,
- M. HELF, Conseiller Municipal, excusé,
- Mme WEBER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. HAUCK, Conseiller Municipal,
- M. HOTTIER, Conseiller Municipal, excusé,
- Mme TAKACS, Conseillère Municipale, excusée,
- M. DAVID, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. MARICHY, Conseiller Municipal,
- Mme PELLENZ, Conseillère Municipale, excusée,
- Mme IORIO, Conseillère Municipale, excusée.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇨ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇨ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 21 mai 2019 ;

3 ⇨ entend le compte-rendu des décisions suivantes du service des finances :

- Décision n°2019-020 portant renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de France pour un montant de 2 536.37 € ;

- Décision n°2019-021 portant la passation d'un marché public négocié avec la société ARPEGE dans le cadre de l'évolution technique des outils de gestion de service à la population en mode SAAS (dit hébergé) pour une durée de 4 ans et un montant de 67 718.36 € ;
- Décision n°2019-023 portant signature d'un prêt de refinancement avec la Banque Postale pour un montant de 541 495.19 € sur l'index Euribor 3 mois ;
- Décision n°2019-033 portant remboursement anticipé d'emprunt du prêt n°9356367 signé avec la Caisse d'Epargne Grand-Est pour un montant de 529 836.79 € à la date du 20 juin 2019 (après échéance) ;
- Décision n°2019-034 portant acceptation du remboursement d'assurance suite au sinistre de bâtiment Maison des Assistantes Maternelles (71 459.18 €).

4 ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes des services techniques :

- Décision en date du 6 mai 2019 de passer un avenant au marché n° 05/18, concernant la fourniture de matériel de signalisation verticale en aluminium, conclu avec la Société LACROIX SIGNALISATION, sise 8 impasse du Bourrelier, 44801 ST HERBLAIN cedex, afin de modifier la formule de révision de prix du marché initial suite à la suppression de l'indice « PRIVEN – IPP 2010 Métallurgiques – 244202 », remplacé par l'indice « PRIVEN – IPP 2015 Métallurgiques – 010534274 ». Le montant maximum de l'accord-cadre de 221 000 € HT reste inchangé pour la durée de 4 ans.
- Décision en date du 6 mai 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société BK ENVIRONNEMENT sise 18 rue Pierre Adt à ATTON, pour effectuer des travaux d'élagage sur le ban communal. Ce marché est passé pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction de 3 fois un an et sous la forme d'un marché à bons de commande dont le montant maximum annuel est fixé à 50 000 € HT.
- Décision en date du 13 mai 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société NICOLETTA et Cie sise 1 rue du Carcantin à 57695 AUGNY, pour effectuer des travaux de sols souples dans les écoles pour un montant de 41 951.04,- € TC.
- Décision en date du 14 mai 2019 de résilier pour motif d'intérêt général le marché n° 05/16 conclu avec la Société EX'IM sise 19 rue des 3 Villes à 88100 SAINT DIE DES VOSGES, concernant l'obligation d'effectuer des analyses préalables aux travaux de voiries (amiante et HAP).
- Décision en date du 15 mai 2019 de passer un accord-cadre alloti à marchés subséquents et à bons de commande selon la procédure adaptée, afin d'effectuer des prestations de réparation et d'entretien de véhicules avec les sociétés ci-après. Cet accord-cadre est passé pour une durée d'un an sans montant minimum, le montant maximum étant de 90 000 € HT tous titulaires confondus pour l'ensemble des lots :

Lot n° 1 – Prestations de réparation et d'entretien de véhicules légers

- ATELIER BRACH FILS - 21 rue des Métiers – 57970 YUTZ
- GARAGE TONON - Impasse Einstein – ZI Ste Agathe – 57190 FLORANGE

Lot n° 2 – Prestations de réparation et d'entretien d'engins d'espaces verts

- Société ROCHA – 32 rue Florion – BP 25 – 51801 STE MENEHOULD cedex

Lot n° 3 – Prestations de réparation et d'entretien de balayeuses

- GARAGE TONON - Impasse Einstein – ZI Ste Agathe – 57190 FLORANGE

Lot n° 5 – Prestations de réparation et d'entretien de véhicules poids lourds

- GARAGE TONON - Impasse Einstein – ZI Ste Agathe – 57190 FLORANGE

Le lot n° 4 - Prestations de réparation et d'entretien de véhicules utilitaires - ayant été déclaré sans suite, il fait l'objet d'une nouvelle consultation.

- Décision en date du 27 mai 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société PRO'AIR sise 36C rue de la Mine à 57860 MONTOIS-LA-MONTAGNE, pour effectuer des prestations relatives à la surveillance de la qualité de l'air intérieur et à l'évaluation des moyens d'aération dans les bâtiments d'accueil de loisirs pour un montant de 43 610,40 € TC.
- Décision en date du 03 juin 2019 de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence, afin de prolonger le marché n° 23/16 sur 3 années supplémentaires reconductibles (à compter du 01 octobre 2019) concernant l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la consultation de l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société EPURE sise 5 impasse de la Baronète à 57070 METZ pour un montant de 22 950,- € T.C.

5 ⇒ à l'unanimité se prononce sur l'admission en non-valeur des titres de créances issues du budget annexe assainissement pour un montant de 100,89 euros ;

6 ⇒ concernant les bons d'achat offerts par la commune lors d'événements particuliers, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer aux lauréats du concours « maisons fleuries » organisé annuellement en juillet des bons d'achat d'un montant de 200 €, 150 €, 100 €, 75 €, 50 € ou 20 € en fonction de leur classement,
- De limiter l'utilisation de ces bons d'achat à un an à compter de la date d'émission de chaque bon,
- De limiter l'attribution de ces bons à l'année civile,
- De limiter les bons aux seuls résidents de la commune ;

7 ⇒ à l'unanimité, décide le versement des subventions suivantes dans le cadre de la Gestion Locale du Propriétaire pour l'année 2019, malgré l'arrêt de subventionnement du Conseil Départemental :
Collège Jacques Monod : 2290 €,
Collège Hurlevent : 2670 € ;

8 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	Subvention	Subvention exceptionnelle
Association Lorraine des Chorales et Ensembles Instrumentaux Scolaires (ALCEMS)	700 €	
Alsaciens Lorrains du Konacker	500 €	
Amicale des Mineurs de la Cité Bellevue	700 €	500 €
Association Détente et Loisirs de la Cité Gargan (ADL)	510 €	
Association récréative des retraités du Konacker	500 €	
Association Temps Libre au Féminin (ATLAF)	500 €	
Centre Culturel ALEVI	510 €	
Centre Culturel Espagnol du Konacker	880 €	
Cercle d'échecs Philidor	350 €	
Chorale Bel Canto	300 €	
Chorale Bel Paese	300 €	
Free Dancers	250 €	
GAPHE (Groupement des Amateurs Photographes de Hayange et Environs)	600 €	

Ligue Corfinio	350 €	
Association Marspich Si Tu Veux	1 200 €	
ORGANUM	1 500 €	
Philharmonie La Lorraine	26 000 €	4.000 €
Le Ralliement des Gourmets	500 €	
Scrabble Club de Hayange	300 €	
Total	36 450 €	4 500 €

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET DIVERSES

	Subvention
Amicale des Retraités et Préretraités de Hayange et Environs (ARPHE)	300 €
Amicale des retraités de la gendarmerie de Thionville et environs	170 €
Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens Préretraités. (AUPAP)	500 €
Association Avicole de Hayange et Marspich	550 €
Le Relais de la Vallée de la Fensch	150 €
Association des Combattants de l'Union Française (ACUF)	200 €
Association des Donneurs de Sang	750 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes (FNDIRP)	200 €
Groupement des Marins et Marins Anciens Combattants de Hayange et de la Vallée de la Fensch	170 €
L'Hélit moto Club	300 €
LEKAPE	150 €
Scouts Guides de France	300 €
SOS ACTION	400 €
Souvenir Français	400 €
Union Nationale des Combattants – Section Hayange (UNC)	400 €
Vie libre	100 €
Total	4 040 €

Et autorise le Maire ou son Adjoint à signer l'avenant à la convention avec la Philharmonie La Lorraine ;

9 ⇒ à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les maisons de quartier (MPT Boris Vian et Couarail, CASC et ACSH) qui prennent effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 1 an ;

10 ⇨ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes :

I) **Subvention organisation ville :**

- M.P.T. Le Couarail Marspich **350,00 €**
(Marche Populaire IVV du 12 mai 2019)

II) **Subventions Actions Jeunes :**

Animations vacances hiver/printemps

- A.C.S.H. **2 000,00 €**
(Accueil ados, séjour ski, séjour Dublin)

Avance : Animations ados vacances d'été

- A.C.S.H. **3 500,00 €**
(Raid Sportif et raid citoyen, ALSH en région « Best'Ivale », séjour en Toscane...)

III) **Subvention exceptionnelle :**

- Union Athlétique Hayange-Konacker **1 000,00 €**
(**Avance** pour le projet « **LA HAYANGEOISE** » course et marche le 06/10 dans le cadre d'Octobre Rose, Lutte Contre le Cancer du sein)

Et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les avenants correspondants ;

11 ⇨ à l'unanimité, adopte les tarifs du périscolaire pour l'année 2019-2020, qui restent les mêmes que ceux de l'année scolaire précédente ;

12 ⇨ à l'unanimité, déclare infructueux le marché public des transports scolaires.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 10H25

Hayange, le 22 juin 2019

Le Maire,



Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est